



Département de l'Essonne

République Française

Conseil Municipal du 12 février 2026

Procès-verbal de l'intégralité des débats

Le jeudi 12 février 2026 à 20 heures, les membres composant le Conseil municipal de la Commune des Ulis se sont réunis au nombre de 30 au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Clovis CASSAN, Maire, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement, par écrit, le vendredi 9 janvier 2026.

La séance est ouverte à 20h05.

I- Appel nominal

SONT PRÉSENTS

Clovis CASSAN, Sarah JAUBERT, Koko MENSAH, Nathalie BEAN, Gilbert PIANTONI, Annick LE POUL, Kévin MERIGOT, Lodovico CASSINARI, Medhi IDOUHAMD, Guénaël LEVRAY, Emilia RIBEIRO, Hawa COULIBALY, Chabane CHALAL, Hajer MOHSNI (arrivée à 20h08), Rose-Marie BOUSSAMBA, Soulé N'GAIDE, Djallal BOURADA, Latifa NAJI, Etienne CHARRON, Oifa ZRIDATE, Servane CHARPENTIER, Jean-Gaston MOUHOUNOU, Agnès FRANCART, Emmanuelle BOURNEUF, Loutfi OULALIT, Jean-Michel DIDIN, Marthe GBAGUIDI, Françoise MARHUENDA, Mériam HADDAD, Loïc BAYARD, Franck BERNARD, Emerick MINKO (arrivé à 20h14).

SONT REPRÉSENTÉS

Délila M'HENNI a donné pouvoir à Sarah JAUBERT

Nicolas GÉRARD a donné pouvoir à Loïc BAYARD

SONT ABSENTS

Nathalie MONDIN

Le quorum est atteint.

II- Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Gilbert PIANTONI est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Monsieur MINKO n'est même pas là, alors qu'il était secrétaire de séance lors de la séance du 18 décembre dernier, pour lui demander s'il avait des remarques. A priori, il les a transmises.

On peut peut-être remettre le vote du PV à un peu plus tard, jusqu'à son arrivée si cela ne vous pose pas de problème et passer au point suivant.

III- Information au Conseil municipal des décisions prises en application de la délégation qu'il a accordée au Maire

Note annexée

Monsieur le Maire : Vous avez été informés des décisions que j'ai été amené à prendre dans le cadre de la délégation accordée par le Conseil municipal. Avez-vous des questions sur ces décisions ? Fais-moi plaisir, vas-y Françoise.

Madame Françoise MARHUENDA : Je n'ai pas de questions sur les décisions, par contre, je voudrais prendre la parole.

Monsieur le Maire : Avec grand plaisir, vas-y, Françoise, je t'en prie.

Madame Françoise MARHUENDA : Je vais me lever et je vais essayer de ne pas être trop émue. Bien, merci, bonsoir à vous tous. D'abord j'ai pris la parole pour dire merci. Merci d'abord à tous les Ulissiens qui nous ont fait confiance pendant toutes ces années, vraiment les échanges avec eux nous ont tellement fait progresser, je tiens à les remercier de tout cœur. Ensuite je voudrais remercier les agents municipaux parce que sans les agents municipaux les élus ne sont rien. Ce sont eux, non pas qui font le travail, puisque l'on donne la ligne à suivre, mais grâce à eux on réussit plein de choses pendant un mandat et je tiens à les remercier vraiment, tout comme la Police Municipale qui a vraiment été extraordinaire sous notre mandat.

Et je voudrais remercier mes colistiers, nous avons été élus ensemble avec certains, nous avons travaillé ensemble dans le même mandat, d'ailleurs, je tiens à remercier tous ceux qui ont travaillé avec moi et tous ceux qui sont restés loyaux, dont Mériam et Franck, puisque j'avais une liste plurielle et parce que, pour moi, les valeurs sont plus importantes que les convictions. Les convictions, on en change tous, ça nous arrive et c'est normal d'ailleurs, il vaut mieux, par contre les valeurs, on n'en change pas. Quand il n'y a pas de dogmatisme, c'est très important de travailler ensemble puisque cela enrichit le débat, donc merci.

Je voudrais remercier les élus qui ont travaillé avec nous et qui malheureusement ont disparu, je pense à Jean ROZNOWSKI, Jean LALOU, Michèle DESCAMPS et bien sûr Paul LORIDANT qui est une vraie figure de cette ville. Merci à tous, j'ai vraiment vécu des années extraordinaires tant dans la colère que dans le plaisir, mais beaucoup plus dans le plaisir et la passion que la colère, je vous rassure. Merci.

Monsieur le Maire : La passion, cela te correspond bien. Et une passion pour la ponctualité et la tenue des horaires. Ce que vous ne savez pas, c'est que Françoise, à chaque début de Conseil municipal, ne manquait pas de me dire « tu fais court ce soir », ce que naturellement je n'arrivais jamais à faire et tu ne m'en voudras pas. Je dirai quelques mots en conclusion de ce Conseil si tu me le permets, cela me permettra aussi de te remercier. Mériam, vas-y.

Madame Mériam HADDAD : Je voudrais prendre aussi un tout petit peu la parole. Merci à toi, Françoise. Je suis arrivée aux Ulis en 1970, cela permettra à certains de connaître mon âge, mais ce n'était pas un secret. Depuis ce jour, cette ville est devenue la mienne. J'y ai grandi, j'y ai vécu toute ma vie, j'y ai fondé ma famille et je m'y suis engagée dès l'âge de 25 ans. Le mandat qui s'achève aujourd'hui ne me ressemble pas. Fidèle à mes convictions et à ma façon d'exercer l'engagement public, j'ai donc choisi de ne pas me représenter, mais on ne quitte jamais vraiment la ville qui nous a construits. Je suis profondément attachée aux Ulis, pour moi bien sûr, pour mes parents qui y ont vécu et qui y reposent, et pour ma fille qui y est heureuse et qui écrit à son tour son histoire.

Les Ulis, ce sont des souvenirs, des combats, des rencontres, des joies et parfois des épreuves, c'est une ville à laquelle je reste liée avec une nostalgie douce et reconnaissante. Je resterai fidèle aux passerelles qui restent, symbole fort de notre Ville, elles relient, elles rapprochent, elles unissent comme le lien indéfectible qui m'attache aux Ulis. Si je ne me représente pas, je resterai disponible et à l'écoute des habitants car ce sont les rencontres qui entretiennent la jeunesse éternelle du cœur, merci.

Monsieur le Maire : Monsieur MINKO a pu entendre ta déclaration, nous notons son arrivée à l'instant. S'il n'y a pas d'autres prises de paroles, je vous propose de poursuivre.

IV- Approbation du procès-verbal d'une séance précédente

Monsieur le Maire : Nous pouvons peut-être reprendre le vote. Cher Emerick, tu étais secrétaire de séance lors de la séance du 18 décembre. Est-ce que tu as pu transmettre tes remarques sur le compte rendu ?

Monsieur Emerick MINKO : Rien à signaler sur le dernier compte rendu.

Monsieur le Maire : Super. Du coup, je peux soumettre aux voix. Y a-t-il des questions, des observations, des votes contre, des abstentions ? Approuvé, je vous en remercie.

Le procès-verbal du 18 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Merci pour vos témoignages d'affection vis-à-vis à la fois de la fonction d'élu et de votre engagement, mais en fin de séance je dirai quelques petits mots de remerciement un petit peu plus appuyés.

V- Point Communauté Paris-Saclay

Monsieur le Maire : S'il n'y a pas d'autres remarques, Monsieur Lodovico CASSINARI va nous faire le plaisir de parler un peu de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay.

Monsieur Lodovico CASSINARI : Après les déclarations des deux collègues, je ne vais sans doute pas être à la hauteur, mais mercredi dernier, le 4 février, s'est tenu le dernier Conseil communautaire de la mandature. Ce Conseil communautaire avait notamment à son ordre du jour la présentation du rapport d'orientation budgétaire, dernière étape de préparation du budget dont le vote reviendra au nouveau Conseil communautaire et sera mis en place à la suite des élections. Il s'agit donc d'un ROB élaboré dans une période d'incertitude puisque, si le budget de l'État venait finalement d'être adopté la veille, ses dispositions finales n'avaient pas pu être intégrées dans le ROB qui s'est basé d'abord sur la première version du projet de loi de finances, ensuite sur les dispositions de la loi spéciale. Au final, l'impact négatif sur les finances de la Communauté d'agglomération prévu dans la loi de finances devrait être un peu réduit avec des baisses de dotations de l'ordre de 2,5 millions d'euros au lieu des 8 millions d'euros initialement prévus. Néanmoins, ce contexte d'incertitude au niveau national s'ajoute à une dégradation des perspectives de progression des recettes qui, je dirais que c'est la première fois en ce qui concerne la CPS, a rendu difficile l'élaboration du projet de budget 2026.

Au final, avec des recettes prévisionnelles à hauteur de 246 millions d'euros, en hausse de 1,6 % par rapport à 2025, et des dépenses prévisionnelles de fonctionnement à hauteur de 229,5 millions d'euros, en hausse de 0,7 % par rapport à 2025, ce budget prévoit une baisse conséquente de l'épargne nette qui pourrait même être réduite à zéro si le budget était réalisé à 100 %. Dans ce contexte, le rapport d'orientation budgétaire de la CPS prévoit la poursuite du soutien aux communes de la CPS avec 117 millions d'euros reversés en AC aux communes, 8,42 millions d'euros de dotation de solidarité communautaire, et 17,35 millions d'euros de fonds de concours. Et la poursuite de l'investissement communal, le SIC, pour lequel une enveloppe de près de 20 millions d'euros sur la

période 2023-2028 est en cours de mobilisation pour les communes. Rappelons également que sur cette période 2023-2028, une enveloppe de 5 millions d'euros est prévue pour soutenir les investissements dans les quatre communes ayant des quartiers en politique de la ville, ce qui est le cas des Ulis. S'agissant de la dette, elle s'est établie fin 2025 à 143,8 millions d'euros, soit 446 € par habitant avec une capacité de désendettement sur 10 ans.

Cette présentation du ROB a donné lieu à un certain nombre d'échanges, notamment un débat sur ce que doit être une intercommunalité. Est-ce que cela doit être un établissement public de coopération intercommunale essentiellement recentré sur ses missions propres obligatoires telles que le développement économique, les transports, le cycle de l'eau et fonctionnant pour le reste comme un guichet de redistribution financière aux communes ? Ou bien est-ce que cela doit être un lieu de véritable coopération davantage intégré permettant de faire ensemble plus et mieux que ce que chacune des communes membres peut faire isolément ? Cette question n'avait pas vocation à trouver une réponse mercredi dernier. Ce seront les conseillers communautaires issus des prochaines élections qui devront y répondre et décider des inflexions à apporter aux orientations budgétaires et aussi à la politique de la CPS, tout en sachant que, compte tenu du calendrier, le budget 2026 ne saurait être qu'un budget de transition. Les orientations prises par le nouveau Conseil communautaire verront leur traduction budgétaire essentiellement sur 2027 après adoption du nouveau pacte financier.

Quelques autres points en dehors de ce ROB me paraissent mériter d'être signalés. Tout d'abord, l'adoption du rapport de la CLECT de décembre 2025 qui devra être présenté à un prochain Conseil municipal. Ce rapport intègre notamment les modalités de financement du plan pluriannuel d'investissement relatif aux eaux pluviales suite à l'adoption du schéma directeur d'assainissement sur les 10 prochaines années. Ensuite, toujours dans le domaine du cycle de l'eau, une délibération importante porte convention avec le syndicat mixte fermé Eau du Sud francilien pour la poursuite du partenariat avec ce syndicat concernant les moyens de l'appropriation publique des moyens de production et d'acheminement de l'eau potable à travers le réseau interconnecté du Sud francilien. Enfin, a été présenté au Conseil communautaire le rapport sur l'état d'avancement du schéma de mutualisation de l'agglomération, bilan et perspectives, qui dresse l'état des services communs auxquels peuvent recourir les communes dans une optique d'optimisation des ressources financières et humaines à l'échelle du territoire et de renforcement de la coopération intercommunale. Ce schéma de mutualisation est essentiel pour les petites communes, mais, de par sa souplesse, il s'adresse à toutes les communes intéressées et notre commune des Ulis a d'ores et déjà adhéré à un certain nombre de services offerts.

Pour finir, je mentionnerai deux points qui intéressent plus particulièrement Les Ulis. L'un a trait au pôle d'échange multimodal, PEM, du Centre commercial Ulis 2, autrement dit la gare routière. Vous le savez, cette gare routière est appelée à connaître une extension importante. Le projet a donné lieu, comme le veut la loi, à une procédure de consultation qui s'est déroulée entre le 20 octobre et le 10 novembre dernier. Deux contributions ont été enregistrées qui ont porté sur l'interdiction de l'avenue de l'Aubrac aux véhicules légers, la suppression du parking de la piscine, la prise en compte de la mosquée, la multiplication des itinéraires cyclistes et l'insuffisance d'information. J'espère que ma courte intervention sur ce point contribuera à l'information du public.

Le dernier point qui concerne directement Les Ulis porte sur la fin de l'aménagement de la voie verte avenue de Normandie qui permet aux Ulissiens de rejoindre la gare de Bures, que ce soit à pied ou

à vélo. La plus grosse partie de cet ouvrage a déjà été réalisée en 2022, mais il reste 130 m qui n'ont pas pu être réalisés car l'emprise nécessaire était propriété privée. Aujourd'hui, les acquisitions foncières sont en cours et la fin des travaux devrait avoir lieu en 2026.

Voilà ce que j'ai retenu de ce Conseil communautaire, je laisse à mes collègues élus le soin de compléter le cas échéant.

Monsieur le Maire : Madame la secrétaire de séance n'avait pas de remarque. Merci Lodovico, très complet comme toujours.

VI- Examen des questions inscrites

Monsieur le Maire : Je précise avant d'ouvrir les questions inscrites à l'ordre du jour que nous avons deux délibérations qui à la demande du Conseil départemental vont être reportées et seront soumises à la prochaine mandature, en tout cas la prochaine équipe. Il s'agit de la délibération numéro 6 pour la signature du bail emphytéotique et de la convention avec le CD 91 portant sur le déplacement d'ouvrage, la numéro 7. La 7 est maintenue ? Super, pardon je me suis trompé, je suis un peu ému par vos déclarations.

La séance est suspendue de 20h23 à 20h25.

Services techniques

Question n° 1

Eau potable et assainissement : présentation des rapports 2024 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et du service public de l'assainissement et de la gestion des eaux pluviales urbaines ainsi que des rapports annuels 2024 des délégataires

Rapporteur : Lodovico CASSINARI

Monsieur le Maire : Je reprends la séance et je donne à Monsieur CASSINARI la première délibération sur la question de l'eau potable et de l'assainissement.

Monsieur Lodovico CASSINARI : Cette question numéro 1 traite en fait de deux rapports qui vous sont soumis, le premier sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et le second sur le service public d'assainissement et la gestion des eaux pluviales urbaines bien sûr pour l'année 2024 parce que pour 2025 c'est encore un peu tôt.

Dans les deux cas, les deux compétences ont été transférées à l'agglomération, les rapports ont été soumis au Conseil communautaire le 10 décembre dernier. S'agissant de l'eau potable, la compétence a été transférée en 2017, on a donc d'abord le rapport établi par les services de l'eau de la CPS. En ce qui concerne la compétence de l'eau, vous avez d'une part le rapport établi par le service puisque, en fait, nous avons des situations très différentes selon les communes. Cinq communes sur l'agglomération dépendent du SEDIF, les autres communes sont alimentées par le réseau public issu des usines de Morsang-sur-Seine pour 40 % et de Viry-Châtillon pour 60 % pour les autres communes. Pour ces 22 communes hors SEDIF, le volume de production est de 12,3 millions de mètres cubes, ce qui est en baisse parce qu'effectivement il y a eu une amélioration du suivi des réseaux et donc une diminution des pertes.

Le service compte 48 680 abonnés, un réseau de distribution de 774 km et 9 réservoirs. La situation au niveau de la commune est disparate pour des raisons historiques puisqu'il y a d'une part Gometz en délégation de service public avec la Saur, les autres sont en délégation de service public de Suez avec quatre contrats différents. Pour Les Ulis nous dépendons du contrat dit CPS3 qui regroupe Les Ulis, Chilly-Mazarin et Gif qui a intégré ce contrat courant 2024. Le travail le plus important du service est d'essayer d'unifier ces différents contrats pour aller vers une cohérence des services rendus et des prix.

Vous avez donc eu le rapport d'activité du délégataire Suez pour le contrat CPS3, Les Ulis, Chilly et Gif. Une amélioration par rapport aux rapports précédents c'est qu'autrefois, si on regarde au niveau du rendement, on avait le même rendement pour tout le réseau qui était uniquement le rapport entre le volume vendu et le volume produit. Aujourd'hui nous avons une petite amélioration puisque ce rendement est pris contrat par contrat. On peut se féliciter que pour le contrat qui concerne Les Ulis nous ayons un rendement légèrement supérieur aux autres contrats. Le travail le plus important est d'aller vers une unification de ces différents contrats pour offrir un meilleur service à tout le monde.

S'agissant de l'assainissement et des eaux pluviales, nous avons là aussi une situation disparate puisque les 27 communes sont concernées, un certain nombre de communes sont en DSP, un certain nombre de communes sont en régie directe et pour ce qui concerne Les Ulis entre autres, nous sommes en régie avec marché de prestations.

Au niveau du rapport de service, 2024 a été marquée par deux choses, je n'en retiendrai que deux : la première, ce sont les inondations d'octobre 2024 qui n'ont pas concerné directement les services, mais qui ont largement affecté les communes de la vallée et qui ont fait prendre conscience de l'importance de l'ensemble du cycle de l'eau en particulier pour ce qui est du ruissellement. Le deuxième point d'importance est la finalisation du schéma directeur d'assainissement 2026-2035 dont je vous ai parlé tout à l'heure et qui s'est déroulée en 2025.

Je suis prêt à répondre à des questions si vous en avez, mais je vous demande sinon de prendre acte de la présentation des rapports d'activité pour l'année 2024.

Monsieur le Maire : Merci Lodovico. Des questions ? Des observations ? C'était clair, comme toujours. C'est une prise d'acte, donc il n'y a pas forcément de vote. Je vous en remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE de la présente délibération.

Démocratie locale et Vie associative

Question n° 2

Délibération pour les "Appels à projets" pour le Carnaval et attribution d'une subvention exceptionnelle aux associations : CLUB LÉO LAGRANGE, AVAG, ULIS NOMAD, pour l'année 2026

Rapporteur : Hawa COULIBALY

Monsieur le Maire : On passe la parole à Madame COULIBALY pour les appels à projets, chère Hawa, tu veux dédicacer ta délibération, je crois.

Madame Hawa COULIBALY : Oui, à la demande du grand Gilbert, je la fais pour lui. C'est une bonne nouvelle que j'annonce, le carnaval tant attendu comme chaque année aura lieu le 28 mars prochain, j'en parlerai plus tard. Toujours dans une dynamique de consolidation de la vie associative locale, nous avons lancé auprès des associations le traditionnel appel à projets dans le cadre de l'organisation du carnaval de l'année 2026. Plusieurs associations ayant pour objectifs le développement du vivre ensemble et la mise en place d'actions en lien avec l'éducation populaire, ont répondu à cet appel à projets. Il s'agit des associations CLUB LÉO LAGRANGE, AVAG et ULIS NOMAD, trois associations que je n'ai plus à présenter en ce dernier Conseil. Elles bénéficieront d'une subvention exceptionnelle pour cet événement et nous les remercions de participer à cet événement. Ainsi, dans le cadre du carnaval, chaque association aura une mission, l'AVAG et CLUB LÉO LAGRANGE auront pour mission de concevoir un char porté qui participera au défilé du cortège qui se tiendra le 28 mars de 15 heures à 18 heures et parcourra des rues des Ulis de la MPT de Courdimanche jusqu'au Parc urbain. La troisième association, ULIS NOMAD, pour ce projet exceptionnel participera au défilé, donc à la sécurité du défilé.

Pour ce projet, les deux premières associations à la création du char porté bénéficieront de 600 € et la troisième qui permet de sécuriser le défilé avec 20 membres bénévoles aussi.

Il vous est donc proposé d'autoriser le maire et son représentant à signer avec les associations CLUB LÉO LAGRANGE, AVAG et ULIS NOMAD, une convention pour l'appel à projets dans le cadre de ce carnaval.

Je demande l'autorisation que Monsieur le Maire puisse attribuer une subvention exceptionnelle aux associations CLUB LÉO LAGRANGE, AVAG d'un montant de 600 € chacune pour la réalisation de ce char porté.

Monsieur le Maire : Cela me va. Des questions ou des observations ? Un char porté, bon.

Madame Hawa COULIBALY : C'est une question de sécurité, du parcours de défilé.

Monsieur le Maire : Tout à fait, pour que chacune et chacun sache, la période en termes d'événements publics dans un cadre Vigipirate renforcé est devenue de plus en plus drastique. Nous le faisons évidemment dans le respect à la fois des demandes des services, mais surtout sur les conseils des services de police qui encadrent de toute façon tous les événements publics et sont amenés à nous donner leur avis en termes de sécurisation. C'est la raison pour laquelle parfois les parcours peuvent être pensés à la fois sur un aspect festif, mais aussi maintien et garantie de la sécurité des personnes qui défilent. Nous sommes obligés de repenser à chaque fois nos événements.

Madame Hawa COULIBALY : D'où la participation de l'association ULIS NOMAD qui permet de sécuriser ce défilé.

Monsieur le Maire : Entre autres, c'est surtout pour encadrer et que ce soit bien compact, que ça fasse aussi plus sympa.

Madame Hawa COULIBALY : Toujours.

Monsieur le Maire : Avez-vous choisi votre déguisement, Madame COULIBALY ?

Madame Hawa COULIBALY : Absolument, je n'ai pas parlé de la thématique d'ailleurs. Ce sont les super-héros, je n'ai pas besoin de me déguiser cette année, je viendrai comme je suis. Venez comme vous êtes pour ceux qui sont comme moi. Les super-héros, vous avez plus d'un mois pour vous préparer.

Monsieur le Maire : Super-héroïnes et super-héros, merci Étienne pour cette précision. Vous pouvez évidemment venir déguisés en Gilbert PIANTONI si vous le souhaitez. Avez-vous des questions ou des observations ? Nathalie.

Madame Nathalie BEAN : Je ne connais pas ULIS NOMAD.

Madame Hawa COULIBALY : Quelle déception. Vous savez qu'ils ont participé au dernier défilé du carnaval et dans la délibération a été cité ULIS NOMAD quand même, cela veut dire que vous ne m'avez pas écouté l'année dernière ? C'est une association très active, ils ont participé dernièrement aux Féeries de l'hiver.

Madame Nathalie BEAN : *Intervention hors micro.*

Monsieur le Maire : Non pas du tout, ce n'est pas une association qui sécurise, on va retrouver l'objet exact.

Madame Hawa COULIBALY : C'est une association qui prône la culture, le vivre ensemble, la solidarité, les sports et loisirs notamment, qui porte plusieurs projets sur la Ville. Ils sont très actifs sur la Ville. Vous ne pouvez pas tout connaître, Madame BEAN, j'aurai l'occasion de vous donner des détails à l'issue de cette séance.

Monsieur le Maire : Je ne pensais pas que Madame BEAN arriverait à vous déstabiliser comme ça, Madame COULIBALY.

Madame Hawa COULIBALY : Me sentez-vous déstabilisée, Monsieur CASSAN ?

Monsieur le Maire : En fait, j'ai eu l'occasion de discuter avec eux pendant la Fête des associations et on est vraiment sur une volonté d'animation sur la découverte culinaire, culturelle, le nom d'ailleurs n'a pas été choisi au hasard, c'est aussi tirer profit du multiculturalisme qui existe aux Ulis et en France plus globalement avec un regard sur des cultures que nous trouvons beaucoup aux Ulis avec des origines différentes, que ce soient de divers pays européens, de l'Afrique de l'Ouest, de l'Afrique du Nord, d'Amérique du Sud aussi de mémoire, sur la découverte multiculturelle. C'est une association qui avait proposé dans un état d'esprit de participation de mettre à profit son savoir-faire en événements festifs pour encadrer, non pas sécuriser, je le précise.

Madame Hawa COULIBALY : Merci.

Monsieur le Maire : D'autres questions ? Madame BEAN ? Ça marche. Je sou mets donc aux voix. Est-ce qu'il y a des votes contre, des abstentions ?

Adoptée à l'unanimité, merci beaucoup, Madame COULIBALY. Vous pouvez boire de l'eau, cela vous fera le plus grand bien, je pense.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ

Fabrique citoyenne

Question n° 3

Modification de la durée du mandat du Conseil Municipal des Enfants (CME) – Report de la fin du mandat au 30 juin 2026

Rapporteur : Chabane CHALAL

Monsieur le Maire : Monsieur CHALAL, je vous propose, cher Chabane, de nous expliquer les deux délibérations puisqu'elles ont le même objet, le même objectif.

Monsieur Chabane CHALAL : C'est prévu. Je vais vous demander de voter pour les deux délibérations en même temps parce que, comme l'a précisé Monsieur le Maire, c'est la même logique. En fait vous avez le CME et le CMJ qui ont été élus sur un mandat de deux ans, de mars 2024 à mars 2026. Dans ces délibérations, l'idée est de reporter de mars 2026 au 30 juin 2026 pour d'une part permettre une certaine stabilité au niveau des projets menés dans le cadre du CME CMJ, également pour la logistique de ne pas surcharger la municipalité avec deux élections qui vont être hyper compliquées et permettre la transmission pour l'équipe suivante, pour qu'ils puissent le faire dans une bonne organisation.

Voilà ce que je vous demande de voter, si vous avez des questions, je suis à votre écoute, merci.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur CHALAL. Pas de questions, pas d'observations, je soumetts donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Évidemment non.

Adoptées à l'unanimité pour les deux délibérations, vous êtes bien d'accord ? Pas de souci, la 3 et la 4.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ

Question n° 4

Modification de la durée du mandat du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) – Report de la fin du mandat au 30 juin 2026

Rapporteur : Chabane CHALAL

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ

Développement durable

Question n° 5

Convention cadre avec les associations Terre&Cité et Le Triangle Vert, relative à la plantation de haies mélangées sur le territoire communal

Rapporteur : Sarah JAUBERT

Monsieur le Maire : Madame JAUBERT, sans doute une des associations que vous appréciez le plus, mais il ne faut pas le dire, Terre&Cité et Le Triangle Vert.

Madame Sarah JAUBERT : Bonsoir à tous, on va parler convention cadre avec les associations Terre&Cité et Le Triangle Vert. Pour ceux qui ne les connaissent pas, ces deux associations s'occupent de travailler sur l'agriculture locale, Terre&Cité plutôt pour le plateau de Saclay et Le Triangle Vert pour le plateau du Hurepoix. Il s'agit là d'une suite de projet de plantation de haies mélangées. Pour petit rappel, nous bénéficions depuis 2022 de la reconnaissance de la Ville comme Territoire engagé

pour la nature. Dans ce cadre, on a valorisé la plantation de haies bocagères qui ont été engagées à partir de 2022...

Monsieur le Maire : De haies quoi ?

Madame Sarah JAUBERT : Bocagères. On citera notamment celle qui prend place au Barceveau, nous avons fait la première phase de plantation sur un linéaire, qui se trouve entre la crèche Oléron et le collège Aimé Césaire, qui a été planté en 2024. Le deuxième linéaire était en attente de la réalisation du plateau multisport aux Amonts pour poursuivre le linéaire entre le plateau sportif et le collège Aimé Césaire.

On ne va pas rappeler tous les avantages d'une haie, notamment pour la biodiversité : il y a la rétention de l'eau dans le sol, le stockage de carbone, la création de microclimats, etc. Il s'agit là de signer une convention tripartite entre la Ville des Ulis, les associations Terre&Cité et Le Triangle Vert, ce qui va nous permettre de cadrer le projet et notamment d'aller chercher par l'intermédiaire de Terre&Cité des financements issus du fonds vert, ce qui fait que nous aurons un reste à charge pour la Ville qui sera seulement de 10 % du montant du projet global. Nous ne sommes pas sur un très gros montant pour ce projet puisque c'est la poursuite et la fin d'un petit linéaire. Il s'agit donc d'approuver les termes et la signature de cette convention tripartite.

Monsieur le Maire : C'est donc vital de passer cette délibération au dernier Conseil municipal du mandat, chère Sarah.

Intervention hors micro.

Madame Sarah JAUBERT : 10 % de la somme du projet à la charge de la Ville. Effectivement dans le cadre de ce genre de projet, on essaie toujours d'aller chercher un maximum de subventions. Là, nous avons une bonne fenêtre de tir pour récupérer des fonds du fonds vert par l'intermédiaire de Terre&Cité. Le Triangle Vert nous accompagne à la fois parce que c'est un projet qui se fait de façon participative, donc nous allons avoir une participation des collégiens, notamment sur la plantation et cela se passe jeudi prochain en matinée. À 8h30 avec Le Triangle Vert il y a une explication aux collégiens de comment ça marche, pourquoi et comment. Après ils iront planter les petits plants jusqu'à midi sur l'espace entre le terrain et le collège.

Monsieur le Maire : Ce qui donnera encore plus un côté champêtre à ce secteur.

Intervention hors micro.

Madame Sarah JAUBERT : Il y a beaucoup de projets avec des fruits et dans cette première partie du linéaire il y a des fruitiers qui ont été intégrés. Là nous sommes sur un mélange à la fois d'essences indigènes, d'essences qui vont avoir un intérêt pour la biodiversité et pourront accueillir des animaux, des insectes et autres. Effectivement il y a des fruitiers qui ont été intégrés. Ce n'est pas là où l'on met le maximum de fruitiers. On a plein de projets comme les vergers et autres où il y a plein de fruitiers et on en met un peu dans toutes les résidences. Il y en a, mais pas que.

Monsieur Etienne CHARRON : C'est pour cette raison que la prochaine équipe municipale aura la joie de recevoir le prix trophée « fleur verte ».

Monsieur le Maire : On va faire comme si on n'avait pas entendu, vous divulgâchez les plaisirs de la prochaine équipe. C'est vrai, on l'a déjà reçu, il n'y a pas de sujet. Madame COULIBALY se réjouit à l'avance. Peut-être qu'avec ULIS NOMAD nous aurons un événement à l'occasion.

Je soumetts aux voix. Des votes contre ? Je suppose qu'il n'y en a pas. Des abstentions ? Non plus. Adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ

Urbanisme, Foncier et Développement économique

Question n° 6 : Compensations environnementales du chantier du Ring des Ulis - signature d'un bail emphytéotique entre la Commune des Ulis et le Conseil Départemental de l'Essonne

Rapporteur : Sarah JAUBERT

Reporté.

Question n° 7 : Tour Alpha et Espace 128 - signature d'une convention avec le Conseil Départemental de l'Essonne pour le déplacement d'ouvrages

Rapporteur : Lodovico CASSINARI

Monsieur le Maire : J'ai demandé que l'annexe soit apportée sur la délibération numéro 7 que Lodovico CASSINARI va vous expliquer immédiatement. Ce sont des modifications sur la nature des travaux qui ont été apportées un peu tardivement par le département. J'ai préféré qu'elles soient présentées sur table, s'il y a des questions, il n'y a pas de sujet. Lodovico qui est un fin limier sera ravi d'y répondre.

Monsieur Lodovico CASSINARI : Tout le monde voit ce dont il s'agit. Cela concerne à la fois la Tour Alpha et l'Espace 128 et les travaux réalisés par le Département pour intégrer enfin la Maison Départementale des Solidarités dans la Tour Alpha puisqu'effectivement un certain nombre de volumes avaient été retenus par le Département dans cette Tour Alpha. C'est un ensemble complexe, un ensemble de volumes différents qui comprend des immeubles de bureaux qui appartiennent à la Ville, qui accueille des services municipaux, une antenne de la Caisse Primaire d'Assurance-Maladie et un Centre Médico Psycho Pédagogique et pas pédiatrique, le CMPP. Il y a un ensemble de parkings qui appartiennent à la Ville, au Département et à la copropriété Tour Alpha. Et il y a l'immeuble mixte que le Département aménage.

Il se trouve qu'un certain nombre de réseaux sont imbriqués là-dedans, en particulier il y a des réseaux qui doivent être déplacés, les alimentations électriques, de la fibre optique notamment qui se trouvaient, on se demande pourquoi, dans un volume qui maintenant appartient au Département et il vaut mieux qu'il soit dans les locaux qui appartiennent à la commune. Je ne sais pas comment cela avait été fait à l'époque, je ne sais pas quand cela a été fait, mais c'était un peu le foutoir.

Le Département fait le plus gros des travaux puisque là aussi c'est un peu aberrant, mais il manque des adductions d'eau, des évacuations d'eau donc ils sont en train de faire des trous, de carotter, de temps en temps ils percent une canalisation d'eau puisque c'était mal répertorié, ils coupent l'alimentation électrique. Enfin il vaut mieux que ce soit le Département tout seul qui s'en occupe, c'est pourquoi, pour faciliter la réalisation du projet et minimiser les risques auxquels j'ai fait allusion, le Département va avoir la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble, sachant qu'ils font des travaux qui pour l'essentiel les concernent, mais qui pour certains nous concernent, mais pour eux c'est une bricole. La part des travaux réalisés pour le compte de la Ville sera intégralement à la charge du Département.

On espère que de ce fait, prochainement il y ait l'installation effective des services départementaux dans cette Tour Alpha et la libération des préfabriqués.

Il vous est donc demandé d'autoriser la Ville des Ulis à confier le percement des ouvrages nécessaire au déplacement des réseaux relevant de ses attributions au Département de l'Essonne et d'approuver la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour ladite opération, et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Monsieur le Maire : Merveilleux. Il aura fallu attendre les 446^e Conseil municipal de Gilbert pour que tu dises « foutoir » à la tribune du Conseil. Ça fait désordre, je veux que ce soit inscrit au compte rendu en l'état. Franck, vas-y.

Monsieur Franck BERNARD : Alors, il y a un élément que je n'ai pas compris, les préfabriqués sont censés disparaître à horizon du 445^e Conseil municipal de qui ?

Monsieur Lodovico CASSINARI : Alors, disparaître, je ne sais pas, mais en tout cas être libérés puisque les services du Département doivent intégrer les locaux de la Tour Alpha.

Monsieur Franck BERNARD : C'est un bel espace pour mettre des arbres fruitiers, des haies bocagères, etc. Je vous taquine, vous l'avez compris.

Monsieur le Maire : Ne t'inquiète pas, nous sommes en période de réserve donc je n'en dirai pas plus, mais je crois que les deux équipes s'étaient déjà prononcées et que ce qui était envisagé était la même chose d'un côté comme de l'autre. Cela te divulgâche un peu la suite. Après si tu veux en acheter un, on peut demander au Département de t'en passer un pour ta cabane de jardin, ça peut être pas mal.

Des questions ou des observations ? Je soumets aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité. Un immense merci.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire : Nous avons épuisé l'ordre du jour de ce dernier Conseil municipal.

La séance est suspendue de 20h50 à 20h55.

Monsieur le Maire : Vous me permettrez d'avoir un petit mot de conclusion. Chacune et chacun sait ici à quel point je peux être long dans ces moments-là. Je vais tenter de dire le maximum de choses avec sincérité et avec la volonté à chaque fois de rappeler à la fois toute la gratitude et toute la sincérité de l'engagement qui a été le mien et que vous avez apporté les uns et les autres, je crois, autour de cette table.

D'abord, un immense merci pour la confiance que le Conseil municipal m'a apportée pendant le mandat qui a commencé en 2020 dans un contexte très particulier. Je mesure avec beaucoup d'humilité ce que cette tâche doit supposer en termes de rigueur, de concentration. J'ai vu avec beaucoup, parfois même de plaisir, la charge de travail en imaginant ce que devaient être les nuits de celles et ceux... Tu as cité Paul qui pendant plus de 30 ans a eu l'occasion de présider aux destinées de cette Ville. Je suis admiratif pour ne rien vous cacher. J'ai pris des cheveux blancs, il m'en reste

encore un peu, de la barbe blanche, il m'en reste encore un peu aussi et j'ai beaucoup apprécié de travailler avec toutes et tous. Je voudrais avoir un mot pour chacune et chacun.

Permettez-moi de commencer par celle qui m'a murmuré à l'oreille lors du passage de témoin qu'elle était heureuse de pouvoir enfin dormir et m'a souhaité bonne chance, Françoise. Je te le dis parce que c'est toujours apprécié au-delà des combats et des valeurs que nous ne partageons pas toujours, je pense que l'opposition est quelque chose de nécessaire dans un Conseil municipal et en démocratie. Franck l'a dit tout à l'heure avec beaucoup de gravité, le fascisme et l'absence d'opposition et l'absence de différence, c'est tout ce que nous devons combattre et j'ai été heureux d'avoir dans ton mandat pu être un opposant, et que tu aies été opposante pendant ce mandat. Cela a été un plaisir de te voir essayer de me charrier, me taquiner avec sourire et parfois un peu de malice parce que cela te symbolise quand même un peu. Je sais que, même si tes combats n'étaient pas toujours les miens, tu as donné beaucoup de ton temps pour cette Ville et je t'en remercie vraiment et sincèrement.

Un petit mot aussi pour Mériam, piquante également, mais toujours avec sourire et bienveillance et je crois un attachement que toi et moi nous avons en commun pour cette Ville, vraiment. Tu parles des passerelles, je crois que l'on pourrait en parler tous les deux avec beaucoup d'émotion dans la voix. Merci beaucoup pour ton engagement aussi dans cette équipe et dans cette opposition, tu as fait le job pendant ces années.

Franck, merci pour tes mots. Combattant, combatif, un grand merci pour ces quelques mois à nos côtés au Conseil municipal. Je ne commenterai pas ce que tu as dit, mais sache que j'ai apprécié à la fois ton regard critique notamment sur la question des budgets et ton investissement sur ces quelques mois.

Un petit mot pour Loïc, lui aussi a des idées affirmées qui n'étaient pas les nôtres, mais qui ont eu le mérite d'être claires à chaque fois. Cet engagement était, je crois, nécessaire pour respecter le mandat que les Ulissiennes et les Ulisiens vous avaient confié, représentant d'une famille politique qui n'est pas la mienne, que parfois et souvent je combats d'ailleurs, mais qui quand tu l'as fait a toujours été représenté avec le respect à la fois des opposants et la courtoisie républicaine que cela suppose, et une volonté d'avancer pour la Ville des Ulis.

Je vous le dis, élus d'opposition, vous transmettez à Nathalie et Nicolas mes remerciements. Ce sont ceux du Conseil municipal, en tout cas de la majorité parce que pour pouvoir toujours remplir notre mission de Conseillers municipaux, d'Adjoints, de Conseillers délégués ou de Maire il aura fallu de toute façon une opposition qui n'hésite pas, même si parfois vous ne l'avez pas fait assez je pense, à « nous rentrer dedans ». En tout cas merci à vous.

Un petit mot pour les colistiers, pour Jean-Gaston, Gilbert, Medhi qui nous disent pour des raisons diverses et variées qu'ils ne brigueront pas un autre mandat. J'aurai un mot personnel pour vous, mais pour le Conseil municipal que je représente, je voudrais vous dire d'abord que je suis extrêmement fier d'avoir eu l'occasion de siéger à vos côtés. Tous les trois vous avez donné beaucoup pour cette équipe, beaucoup pour cette Ville. J'ai vu l'acharnement que vous avez déployé pour défendre des projets, Medhi sur la question des nuisances aériennes, je pense que nous n'avons jamais vu un élu aussi mobilisé, j'espère que tu transmettras ton savoir-faire aux futures équipes, ta volonté d'avancer. Vraiment, la nécessité que tu as acquise et ta compréhension des enjeux m'impressionnent.

Monsieur IDOUHAMD : En arrière-plan il y a aussi les Services.

Monsieur le Maire : Je vais dire un mot sur les Services, ne t'inquiète pas, je sais que tu n'as pas été tout seul.

Jean-Gaston, un immense merci pour le travail également que tu as fourni. Je sais que tu as des dossiers notamment sur l'adressage parce qu'il faut savoir que Jean-Gaston a été missionné sur la question de l'adressage aux Ulis. Je vais en faire sourire quelques ans, mais depuis six ans on nous dit que l'on va avoir un problème, on a un problème administratif avec des adresses qui sont parfois un peu incohérentes. Par exemple le 2, rue des Millepertuis n'est pas le bâtiment B2 des Millepertuis et beaucoup de gens ont des difficultés d'administration d'État pour avoir une adresse. Jean-Gaston a tenté de se saisir de ce dossier en essayant de démêler un peu tout cela et il nous transmet déjà un début de travail qui à mon avis permettra à la prochaine mandature de résoudre enfin ce problème. Et il y a ton acharnement à défendre à la fois les liens intergénérationnels et le numérique, nous avons beaucoup de sollicitations sur les problèmes Internet aux Ulis parce qu'ils sont nombreux et Jean-Gaston a pris le temps, merci mon ami, pour ton engagement à nos côtés, sincèrement.

Difficile de parler de Gilbert, très difficile. Je vais juste m'adresser à toutes et tous. Je pense que notre Ville a eu la chance de s'appuyer sur une génération qui en arrivant dans le district urbain a vu se créer une ville, a accompagné la création d'une ville. Et créer une ville, ce n'est pas simplement des documents administratifs, c'est aussi la volonté politique de proposer un projet de vie, de communauté de vie, une vision, des orientations, des objectifs, les respecter, respecter sa parole donnée, respecter l'engagement que tu prends auprès des citoyennes et citoyens et respecter la volonté des électeurs. Tu as siégé dans la majorité souvent, dans l'opposition un peu, mais à chaque fois avec autant de pugnacité, de force de travail. Je suis admiratif Gilbert, je te le dis et tu sais à quel point - je ne dirais pas l'endurance que tu as pu mettre - ton intelligence au service de la politique et au service de notre Ville est un exemple pour nous toutes et tous. Ton savoir-faire, ton savoir dire aussi, à chaque fois que tu présentais les budgets pour celles et ce qui arrivaient à écouter les 45 minutes de show Gilbert PIANTONI et j'en fais partie, nous avons appris. D'abord, on vulgarisait beaucoup ce langage qui est parfois un peu difficile à comprendre, M57, M14, tous les vieux trucs de la comptabilité publique ne sont pas toujours aussi simples. À chaque fois tu avais des expressions bien particulières qui nous permettaient de remettre en perspective les choses. Gilbert, un immense merci du fond du cœur.

Pour les autres élus, je vous remercie évidemment, même si vous n'avez pas fait de déclaration ce soir. De toute façon c'est le dernier Conseil municipal de cette mandature donc on peut se dire au revoir. Je veux vous remercier vraiment parce que je crois qu'il n'y a pas eu beaucoup de mandatures avec aussi peu de démissions dans une majorité, je crois même qu'il n'y en a jamais eu. Je crois pouvoir vous dire que c'est la preuve d'un engagement constant, d'une force de travail indéniable et nous n'avons jamais eu à subir ou à craindre de ne pas avoir le quorum dans un Conseil municipal c'est-à-dire de pouvoir tenir la séance du Conseil. Vous avez été dans tous les moments, tous les instants, même les plus durs et Dieu sait qu'il y en a eu dans ce mandat, présents pour la population, pour moi-même aussi et je vous en remercie. Je suis encore une fois, je le redis car ce terme est vraiment important pour moi, vraiment admiratif de votre engagement malgré le travail que vous avez à côté parce qu'élus n'est pas un job, ce n'est pas un emploi, c'est une mission qui vient se rajouter à une vie quotidienne parfois très chargée, à des problématiques quotidiennes parfois très chargées. Je redis aussi à quel point il est important de rappeler que si demain plus personne ne souhaite assumer les missions de représentants, notre démocratie meurt tout simplement. Nous en

appelons souvent à celles et ceux qui ont le droit et donc de fait l'obligation de remplir leur droit de vote. Je tiens à rappeler que le fait d'être un représentant est tout aussi nécessaire à la vie démocratique parce qu'un engagement de six ans de mandat est quelque chose d'extrêmement fort, extrêmement prenant, extrêmement dur parfois, extrêmement enrichissant bien entendu et épanouissant. Pour tout cela, merci.

Et ce sera le mot de la fin, d'abord merci au public, il y a des clients fidèles comme dirait l'autre qui sont là régulièrement. Il y en a d'autres que l'on voit de temps en temps et on les remercie. Merci au public derrière leur écran également.

Le mot de la fin sera pour le Service public. Je crois que Medhi l'a dit, tout le monde l'a dit, Françoise l'a dit, il n'y a pas beaucoup de choses que l'on pourrait faire sans notre patrimoine commun et les femmes et les hommes qui l'incarnent. Vous avez été d'une patience à notre égard extraordinaire, d'une compréhension à toute épreuve et à chaque fois avec un sourire impressionnant face à l'exigence, face parfois aux demandes qui peuvent paraître incohérentes de prime abord, notamment les miennes, face à l'adversité. Je garde en mémoire chaque épisode douloureux qu'a connu notre Ville, il y a eu une capacité de mobilisation du Service public qui a été particulièrement impressionnante. Permettez-moi de citer cet exemple, il y en a plusieurs, je pourrais parler des incendies, des émeutes où très vite il y a eu des réunions de crise, des gens présents à pas d'heure, quand il y a de la neige les gens critiquent parce que ce n'est pas assez déneigé, pas assez propre, mais par contre je peux vous dire que l'engagement est clair et certain. Je garde en mémoire un jour un appel, une conférence avec la Préfecture ou l'Éducation nationale demandait que les profs commencent les cours une heure plus tard pour pouvoir discuter, c'était après la mort de Samuel Patty si je ne dis pas de bêtises, un moment très douloureux pour le pays. L'Éducation nationale demandait un temps où les profs seraient sans élèves sur le temps scolaire, donc que l'ensemble des élèves soient à l'école et soient gardés par d'autres services que ceux de l'Éducation nationale. Je me souviens être en voiture à ce moment-là et avoir une flopée de maires qui prennent la parole dans cette audio-conférence pour dire « C'est une catastrophe, comment va-t-on faire ? On n'aura jamais assez d'agents pour pouvoir garder les enfants pendant cette heure de charge supplémentaire sur le temps scolaire », ça fait quand même beaucoup d'enfants, aux Ulis en particulier. J'avais mis un message à la Direction générale des Services qui me répond « Nous venons de finaliser, nous sommes prêts à accueillir l'ensemble des enfants des Ulis sur le temps scolaire ». Nous étions la seule ville de l'Essonne, en tout cas si j'en crois ce que m'a dit la Préfecture, capable de remplir cette mission et tout cela avec une capacité de réaction hors du commun.

Nous ne sommes pas parfaits, vous n'êtes pas parfaits, mais vous tendez à le devenir, vous tendez à l'être. Je suis encore une fois plein de gratitude au nom de notre équipe pour tout ce que vous avez accompli pendant tout ce mandat et que vous continuerez d'accomplir parce qu'à l'instar de la devise de Paris, les équipes passent et les services publics sont toujours là, fidèles au poste. Sans vous la République n'aurait pas grand-chose « à proposer » comme projet de société. Merci sincèrement du fond du cœur.

Applaudissements.

Merci à vous de nous avoir suivis. Je vous propose que l'on se quitte sur ces mots et je vous dis à bientôt, en dehors du Conseil municipal bien entendu.

La séance est levée à 21h08.

Monsieur Gilbert PIANTONI, Adjoint au Maire chargé des Finances, des Affaires générales et de la Mémoire, désigné secrétaire de séance, approuve le procès-verbal :

Signature :

Les Ulis, le :



Le Maire des Ulis

Clovis CASSAN



